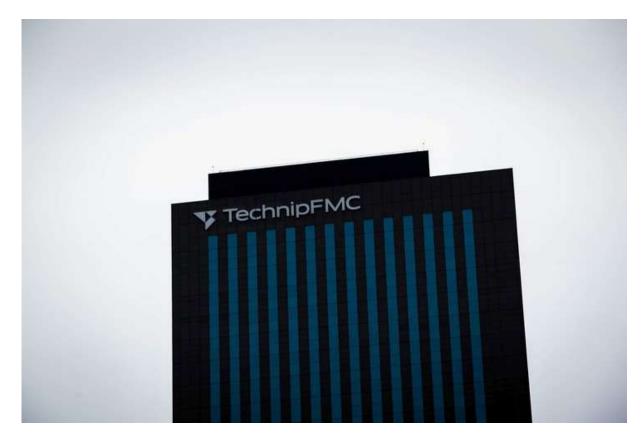
L'inquiétude grandit chez TechnipFMC

Analyse

Trois ans après avoir fusionné, les deux groupes parapétroliers, le français Technip et l'américain FMC se séparent, mais pas de manières égales. Les retraités de Technip parlent de « spoliation ».

- Jean-Claude Bourbon,
- le 22/10/2019 à 12:44
- Modifié le 22/10/2019 à 12:47



La Tour Technip FMC a la Defense. Le 12 juin 2018. Sadak Souici / Le Pictorium/MAXPPP

En 2016, lors du rapprochement entre Technip et l'américain FMC, certaines voix s'étaient élevées pour évoquer le risque de perdre un fleuron français de l'ingénierie pétrolière. La présentation du projet comme « une fusion entre égaux » pouvait en effet laisser craindre le pire, alors que Londres avait été choisi comme siège social de la nouvelle entité.

Aujourd'hui, la décision de TechnipFMC de scinder en deux l'entreprise, ne rassure guère plus. Au contraire. « On s'est fait avoir une première fois par les Américains, il y a trois ans et une deuxième fois maintenant avec un projet qui prévoit d'enlever à la partie française ses métiers les plus rentables », explique un cadre, sous couvert d'anonymat.

Questions sur le redécoupage

La partie française, dont le siège sera à Paris (mais l'immatriculation au Pays-Bas) va récupérer les métiers d'ingénierie et de construction (plates-formes pétrolières et gazières, raffineries, usines chimiques), issues de Technip. Mais la partie américaine va conserver l'ensemble de la partie « subsea », c'est-à-dire les activités sous-marines de Technip FMC, dont une grande partie provient de Technip.

À lire aussi

TechnipFMC, l'heure de la scission trois ans après la fusion



Le groupe français avait récupéré ses compétences lors du rachat en 2001 de Coflexip, le spécialiste mondial des conduites flexible, issu comme lui d'un organisme public, l'Institut français du pétrole (IFP).

Au fil des années, Technip est devenu un spécialiste des chantiers sousmarins à grande profondeur, avec des robots, une flotte d'une trentaine de navires, des dizaines de brevets et un savoir-faire reconnu dans la gestion de projets. Son centre de recherche se trouve en France, ainsi que son usine historique, installée au Trait en Normandie. De son côté, FMC était surtout connu comme fabricant de tête de puits.

Les pouvoirs publics alertés

Les grandes lignes de cette scission devraient être dévoilées d'ici à la fin octobre lors d'un comité central d'entreprise, mais l'association des retraités de Technip, (ARTP), a décidé de monter au créneau pour alerter les pouvoirs publics. Dans une lettre ouverte, elle dénonce un risque de « spoliation des actifs de Technip et de l'industrie française ».

De leur côté, les syndicats CGT et CFE-CGC viennent d'adresser un courrier aux députés et aux sénateurs pour les mettre en garde contre ce projet qu'ils qualifient de « nouveau coup de massue à l'industrie pétrolière française », après notamment les déboires de Vallourec.

« Les équipes de FMC vont mettre la main sur toute la partie sous-marine pour quasiment rien », s'insurge Philippe Robin, le président de l'ARTP, une association de près de 600 membres. Il dénonce l'attitude des deux représentants des actionnaires français au conseil d'administration, BPIfrance et l'IFP, « qui ont approuvé sans broncher la fusion il y a trois ans et la scission aujourd'hui ».

Des questions encore en suspens

Plusieurs points restent encore inconnus, comme la répartition de la dette, qui provient surtout de la partie « subsea » et de la trésorerie, qui avait été pour l'essentiel apporté par Technip lors de la fusion. « Traditionnellement la trésorerie de Technip servait à financer l'avancée des grands projets, mais FMC l'a transformée en marge pour pouvoir la redistribuer », affirme

Philippe Robin, en estimant que la méthode utilisée pourrait être « une piste d'audit pour le ministère de l'économie ».

La question du nom de la partie française serait, en revanche, en passe d'être réglée. Après avoir voulu conserver pour la partie américaine le nom de TechnipFMC, le président du groupe (et ancien patron de FMC) Doug Pferdehirt aurait accepté que la partie française puisse utiliser, elle aussi, la dénomination Technip, en l'occurrence Technip Energies. Mais rien n'est encore acté.

« Le fait de faire partie de l'industrie pétrolière ne nous rend pas très politiquement correct et il est très difficile de se faire entendre », estime le représentant des retraités de Technip. Les syndicats viennent toutefois d'obtenir un rendez-vous dans les prochains jours à Bercy.